

République Française  
Département du Puy de Dôme  
Commune d'OLBY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 04 novembre 2022

Référence
<b>2022_061</b>

L'an deux mille vingt-deux, le quatre novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
<b>Décision modificative du budget annexe de l'eau et de l'assainissement</b>

**Présents** : M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. ACHARD Nicolas (pouvoir à Monsieur Samuel GAUTHIER), Mme BONY Catherine (Pouvoir à M. MEGEMONT Etienne)

**Absent excusé** : Mme FINET Hélène

**A été nommé(e) secrétaire** : M. NESME Emmanuel

Date de la convocation
27 octobre 2022

**Objet de la délibération** : Décision modificative du budget annexe de l'eau et de l'assainissement

**Rapporteur** : Samuel GAUTHIER

Date d'affichage
14 novembre 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n° 2022\_021 du conseil municipal en date du 29 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'eau et l'assainissement pour l'exercice 2022,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune,

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de délibérer une décision modificative du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

Cette décision est motivée par :

- la révision des prix sur le renouvellement de la canalisation venant du réservoir de Marche
- deux extensions de réseaux, non prévues initialement.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
PREFECTURE DE  
CLERMONT -FERRAND  
Le : 14 novembre 2022

Et

Cette décision modificative concerne :

**Au niveau section investissement :**

**- Investissement dépenses :**

- compte 2156 : - 10 000,00€
- compte 2315 : + 10 000,00€

Publication ou notification  
du :  
14 novembre 2022

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** la décision modificative du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de la section investissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Samuel GAUTHIER